



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**26 mars 2024 (18h30)**

**Rapport de présentation**

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## Réunion ordinaire du Conseil d'administration Mardi 26 mars 2024 à 18h30

Date de la convocation : 09/02/2024

Nbre de membres convoqués : 13

### ORDRE DU JOUR

#### 1- Formalités.

- a) Enregistrement des votants.
- b) Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.

#### 2- Informations et notifications.

- a) Calendrier de réunions des instances et autres rendez-vous.
- b) Calendrier des activités à venir.
- c) Point budgétaire.
- d) Ressources humaines d'YCID.
- e) Propositions des Commissions permanentes.
- f) Bilan synthétique des activités depuis le dernier Conseil.
- g) Décisions du Directeur.
- h) Bons de commande signés par le Directeur.

#### 3- Délibérations.

Réf.	Objet
CA-2024-003	Notification du compte de gestion 2023
CA-2024-004	Approbation du compte administratif 2023
CA-2024-005	Affectation de résultat 2023
CA-2024-006	Vote du BP 2024
CA-2024-007	Renouvellement des adhésions d'YCID pour l'année 2024
CA-2024-008	Renouvellement de l'adhésion d'YCID au PS-Eau pour l'année 2024
CA-2024-009	Convention 2024-1 avec le Département
CA-2024-010	Arrêt des dispositifs YADEC et 2EA

#### 4- Points divers.

- Réformes d'YCID : compte-rendu des réflexions du 12 mars et échanges/validation des orientations (délibérations).
- Paiement des cotisations annuelles à YCID.

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## 1- FORMALITES.

- a) **Enregistrement des votants.** Selon la convention constitutive, peuvent voter les membres présents ou ayant établi une procuration au bénéfice d'un autre membre du Conseil d'administration. Pour délibérer valablement, la moitié des membres doit être présente ou représentée.
- b) **Modifications survenues par rapport à l'ordre du jour prévisionnel et ses documents annexes.**

## 2- INFORMATIONS ET NOTIFICATIONS.

- a) **Calendrier de réunions des instances et autres rendez-vous.**

2024	
Assemblée générale	Samedi 12 octobre
Conseil d'administration	Mardi 30 avril CA extraordinaire Mardi 25 juin Mardi 3 décembre
Commission « Soutien aux acteurs yvelinois »	Mardi 14 mai étude de dossiers (à reconfirmer) <del>Mardi 8 octobre (retiré, selon évolution des réformes, une réunion serait proposée pour novembre)</del>
Commission « Animation du territoire »	Lundi 17 juin Lundi 18 novembre
Commission « Développement économique »	Fin des réunions de la commission.

- b) **Calendrier des activités à venir.**

Mois	Date	Activité
Avril	Samedi 27	Rencontre ECM (RECITAL)
Mai	Samedi 4	Cérémonie Jeunes Yvelinois pour le monde
	Jeudi 16	Apér'YCID : Comment répondre au dispositif « Education à la Citoyenneté Mondiale » d'YCID ?
Juin	Jeudi 6 juin	Journée de permanence de La Guilde

- c) **Point budgétaire.**

Analyse par programmes budgétaires	2024						
	Prévisionnel	Engagé			Réalisé		
		Reports antérieurs	2024	Total	Reports antérieurs	2024	Total
YCID	1 091 651,03	495 807,53	69 066,62	564 874,15	29 618,79	65 726,81	95 345,60
<b>Prog-Moyens généraux</b>	<b>286 288,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 040,72</b>	<b>60 040,72</b>	<b>0,00</b>	<b>58 308,42</b>	<b>58 308,42</b>
Opé-Ressources humaines	241 912,00	0,00	54 494,76	54 494,76	0,00	54 663,34	54 663,34
Opé-Frais de structure	26 186,00	0,00	4 396,88	4 396,88	0,00	2 496,00	2 496,00
Opé-Remboursement de frais	10 000,00	0,00	1 149,08	1 149,08	0,00	1 149,08	1 149,08
Opé-Adhésions diverses	8 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Prog-Soutien aux initiatives yvelinoises</b>	<b>249 204,73</b>	<b>391 813,60</b>	<b>0,00</b>	<b>391 813,60</b>	<b>19 515,20</b>	<b>0,00</b>	<b>19 515,20</b>
Opé-FSI-Y	224 804,73	384 052,60	0,00	384 052,60	19 515,20	0,00	19 515,20
Opé-OPAP	0,00	800,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Opé-ATIMM	10 500,00	6 961,00	0,00	6 961,00	0,00	0,00	0,00
Opé-CYAM	13 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Prog-Accompagnement des acteurs yvelinois</b>	<b>81 750,90</b>	<b>1 509,19</b>	<b>836,11</b>	<b>2 345,30</b>	<b>1 509,19</b>	<b>22,75</b>	<b>1 531,94</b>
Opé-Formation	30 380,90	129,19	836,11	965,30	129,19	22,75	151,94
Opé-Evaluation	20 000,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00
Opé-MDY	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Adhésions (accompagnement)	1 370,00	180,00	0,00	180,00	180,00	0,00	180,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Prog-Animation du territoire</b>	<b>197 467,00</b>	<b>71 327,14</b>	<b>8 189,79</b>	<b>79 516,93</b>	<b>2 874,00</b>	<b>7 395,64</b>	<b>10 269,64</b>
Opé-ESCI/MYGE	36 000,00	19 284,34	0,00	19 284,34	0,00	0,00	0,00
Opé-EAD scolaire	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Autre évènementiel	14 000,00	0,00	748,33	748,33	0,00	48,33	48,33
Opé-Communication	17 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Récital	34 487,00	3 074,00	2 550,31	5 624,31	2 874,00	2 550,31	5 424,31
Opé-Clé en main	45 968,00	28 756,80	0,00	28 756,80	0,00	0,00	0,00
Opé-Clé en main (agriculture)	43 912,00	20 212,00	4 891,15	25 103,15	0,00	4 797,00	4 797,00
Opé-SPANC	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Prog-Développement économique</b>	<b>85 720,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opé-Appui aux filières	3 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Opé-Soutien aux entreprises	82 720,00	500,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Prog-Fonds Eau et déchets</b>	<b>80 000,00</b>	<b>10 570,20</b>	<b>0,00</b>	<b>10 570,20</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>
Opé-FSI bonification EAD	30 000,00	8 840,60	0,00	8 840,60	4 000,00	0,00	4 000,00
Opé-projets structurants	50 000,00	1 729,60	0,00	1 729,60	0,00	0,00	0,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Prog-Reconstruction Maroc</b>	<b>109 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Opé-Reconstruction Maroc 1	109 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Prog-COVID19</b>	<b>1 720,40</b>	<b>19 087,40</b>	<b>0,00</b>	<b>19 087,40</b>	<b>1 720,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 720,40</b>
Opé-COVID19	1 720,40	19 087,40	0,00	19 087,40	1 720,40	0,00	1 720,40
<b>Ecart</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## d) Ressources humaines d'YCID.

Prénom NOM	Employeur	Affectation	Temps de travail affecté à YCID
Mathieu GUERIN	CD78	Directeur délégué (Versailles)	50%
Jean-Philippe GROS	CD78	Chargé administratif et comptable (Versailles)	90%
Thibau GRANDJEAN	CD78	Chargée de mission (Versailles)	90%
Marion PERRIN	CD78	Cheffe de mission (Versailles)	80%
Jordan MORICE	CD78	Chef de mission (Versailles)	30%
Jeanne RUFFIN	CD78	Cheffe de mission (Versailles)	30%
Fanny RAYMOND	CD78	Chargée de projets (Versailles)	20%
Clotilde DITSCH	CD78	Chargée administrative et comptable (Versailles)	10%
Bérengère AYOUB	CD78	Chargé de mission (Versailles)	20%
Soura DIOP	YCID	Chargée d'Appui aux réseaux de la diaspora (Mantes-la-Jolie)	100% (sur un 4/5 <sup>ème</sup> de temps)
Alexia RABY	YCID	Chargé(e) de mission (Versailles) Plaidoyer services de base et intercommunalités	100%
Garance SEGUIER	YCID	Chargée de communication et évènementiel (Versailles) <b>Départ envisagé le 9 avril (rupture conventionnelle).</b>	100%
Gloria SODORE	YCID	Chargée de mission Communication et évènementiel	100% (sur un 3/5 <sup>ème</sup> de temps)
Mouhamadou TOURE	YCID	Chargé de mission Appui aux porteurs de projets (Mantes-la-Jolie)	100%

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## e) Propositions des Commissions permanentes.

- Commission « Animation du territoire » du 18 mars 2024 (14 membres - 5 participants).

Dispositif « ECM » : 2 projets ont été soumis à la Commission.

Le projet de l'association "Au service du Monde" consiste en l'organisation d'un événement sportif à Mantes-la-Jolie ainsi que la réalisation d'un reportage autour des valeurs de l'olympisme. L'objectif est de sensibiliser la population yvelinoise aux valeurs du sport en mettant notamment en avant des sports de certains pays (comme la lutte au Sénégal) et en transmettant des messages sur le vivre ensemble. **La Commission a émis un avis favorable sous réserve que l'association précise certaines activités en mettant l'accent sur l'ouverture au monde à travers le sport. L'association a par ailleurs sollicité la Direction culture et tourisme du Département des Yvelines pour un cofinancement sur ce projet. Il convient de vérifier l'éligibilité du cofinancement d'YCID.**

La Ville de Plaisir a présenté son projet consistant en l'organisation de la 20ème édition du festival « Escapes d'ailleurs » qui se tiendra au château de la ville de Plaisir. La direction des affaires culturelles a présenté les différentes activités de ce festival. Le cofinancement d'YCID est principalement attendu sur l'organisation d'une conférence sur le Liban, en marge du festival. Cette conférence entre notamment dans le cadre du futur accord de coopération entre la ville de Plaisir et une collectivité libanaise, permettant ainsi d'appuyer la direction prise par la ville de s'orienter vers un partenariat structurant avec une collectivité étrangère. **La Commission a émis un avis favorable sous réserve de revoir légèrement à la baisse le cofinancement demandé à YCID. La Ville de Plaisir a également sollicité la Direction culture et tourisme du Département. Il convient de vérifier l'éligibilité du cofinancement d'YCID.**

- Commission « Développement économique » du 6 mars 2024.

Annonce officielle de la fin des prêts sur l'honneur YADEC et du dispositif 2EA.

Pour autant :

- L'AFACE poursuit l'accompagnement des porteurs de projets actuels.
- Un livret sera préparé pour expliquer cette aventure afin de capitaliser sur cette expérience : recommandations pour les acteurs et institutions extérieurs qui voudraient s'engager dans cette même démarche de prêt sur l'honneur.
- Un évènement devrait avoir lieu vers octobre 2024 pour communiquer sur cette expérience (avec pré-bilan).
- Les remboursements des porteurs se poursuivent et ceux qui ne paient pas seront poursuivis (une action en justice est en cours).

## f) Bilan synthétique des activités depuis le dernier Conseil.

Mois	Date	Activité
Janvier	Mercredi 31	Soirée des métiers et de l'orientation (Montigny-le-Bretonneux)
Février	Jeudi 1 <sup>er</sup>	Demi-journée d'accompagnement individualisé avec La Guilde
	Samedi 3	Formation : Préparer son budget et mettre en œuvre son projet de SI (La Guilde)
	Jeudi 8	CA Apér'YCID : Appel à projets printemps de La Guilde
	Jeudi 29	Accueil nouveaux membres d'YCID
Mars	Samedi 9	Formation : Concevoir un projet d'accès à l'eau et à l'assainissement
	Jeudi 14	Apér'YCID : Dispositif PRA-OSIM
	Lundi 18	Réunion Commission « Animation du territoire »
	Samedi 23	Jury des Bourses CYAM 2024 Formation : Suivre et évaluer un projet de SI (La Guilde)

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## g) Décisions du Directeur.

Numéro	Date	OBJET
DG-2024-002	09/02/2024	Prime
DG-2024-003	09/02/2024	Ordre de mission Bérengère AYOUB
DG-2024-004	09/02/2024	Ordre de mission Soura DIOP
DG-2024-005	09/02/2024	Ordre de mission Clotilde DITSCH
DG-2024-006	09/02/2024	Ordre de mission Thibau GRANDJEAN
DG-2024-007	09/02/2024	Ordre de mission Jean-Philippe GROS
DG-2024-008	09/02/2024	Ordre de mission Mathieu GUERIN
DG-2024-009	09/02/2024	Ordre de mission Jordan MORICE
DG-2024-010	09/02/2024	Ordre de mission Marion PERRIN
DG-2024-011	09/02/2024	Ordre de mission Alexia RABY
DG-2024-012	09/02/2024	Ordre de mission Fanny RAYMOND
DG-2024-013	09/02/2024	Ordre de mission Jeanne RUFFIN
DG-2024-014	09/02/2024	Ordre de mission Gloria Camille SODORE
DG-2024-015	09/02/2024	Ordre de mission Mouhamadou TOURÉ
DG-2024-016	01/03/2024	Ordre de mission Bérengère AYOUB - mission CEM agriculture
DG-2024-017	01/03/2024	Délégation de signature au Directeur délégué

## h) Bons de commande signés par le Directeur.

Numéro	Date	Titre commande
BC-2024-008	11/01/2023	Impression BD "au fil de l'eau"
BC-2024-009	12/02/2024	Médecine du travail RDV du 24/11/2023 Mouhamadou TOURÉ Absence non excusée
BC-2024-010	15/02/2024	1 nuitée du 03 au 04/03/2024 Margaux GRADELER (stagiaire BLITTA)
BC-2024-011	15/02/2024	Billets/Margaux GRADELER :
BC-2024-012	23/02/2024	Animation formation «Eau et assainissement/YCID PS-Eau» du 09 mars 2024
BC-2024-013	23/02/2024	15 formules sandwich pour Formation «Eau et assainissement/YCID PS-Eau» du 09 mars 2024 (PTMP)
BC-2024-014	26/02/2024	Buffet du 29/02/2024 pour l'accueil des nouveaux membres
BC-2024-015	27/02/2024	Billets/modifiable/annulable/Bérengère AYOUB :
BC-2024-016	27/02/2024	Assistance rapatriement mission Bérengère AYOUB du 26/05 au 14/06/2024
BC-2024-017	04/03/2024	Billets/modifiable/annulable/Messieurs Daniel KALNIN et Abdel EL BAÏZ :
BC-2024-018	04/03/2024	Billets/modifiable/annulable/Monsieur Simon BASSANAGA :
BC-2024-019	04/03/2024	Assistance rapatriement mission TOGO de Daniel KALNIN du 02/06 au 10/06/2024
BC-2024-020	04/03/2024	Assistance rapatriement mission TOGO de Abdel EL BAÏZ du 02/06 au 10/06/2024

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



## 3- DELIBERATIONS

### Délibération n° CA/2024/003

#### Notification du compte de gestion 2023

Annexe à la délibération : - Compte de gestion 2023 (*annexe 1*)

#### Exposé des motifs :

Conformément au cadre juridique et financier applicable à YCID, la clôture des comptes de l'exercice passé fait l'objet d'une double validation, par l'ordonnateur (le Directeur du groupement) qui présente un compte administratif à partir des titres et mandats qu'il a émis, et par le comptable (le Payeur départemental), qui présente un compte de gestion établi à partir des titres et mandats qu'il a payés. Les deux comptes doivent être concordants pour pouvoir être approuvés. Ces comptes doivent être votés par l'Assemblée délibérante (le Conseil d'administration) avant le 1<sup>er</sup> juin 2024. L'acceptation du compte de gestion intervient préalablement au vote du compte administratif.

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2023 atteignent 818 808,54€ (818 808,54€ en fonctionnement et 0€ en investissement), pour des recettes enregistrées d'un montant de 990 437,59€ (966 483,43€ en fonctionnement et 23 954,16€ en investissement). Le résultat de l'exercice est donc de 171 629,05€ (dont 147 674,89€ au titre du fonctionnement et 23 954,16€ au titre de l'investissement), auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 284 456,33€, soit un excédent global de 456 085,38€. A ce résultat s'ajoute les reports d'un total de 18 249,00€ (ce montant à reporter représente pour les dépenses 0€ et pour les recettes 18 249,00€, qui correspondent au remboursement des prêts d'honneur).

Considérant cela, 474 334,38€ (correspondant au résultat après ajout des restes à réaliser) demeurent disponibles. Ils sont affectés au budget primitif 2024.

#### DECISION :

**Article 1-** Le Conseil d'administration prend acte du compte de gestion du budget d'YCID pour 2023, présenté par le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein des comptes administratifs.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

### Délibération n° CA/2024/004

#### Approbation du compte administratif 2023

Annexe à la délibération : - Compte administratif 2023 (*annexe 2*)

#### Exposé des motifs :

Conformément au cadre juridique et financier applicable à YCID, la clôture des comptes de l'exercice passé fait l'objet d'une double validation, par l'ordonnateur (le Directeur du groupement) qui présente un compte administratif à partir des titres et mandats qu'il a émis, et par le comptable (le Payeur départemental), qui présente un compte de gestion établi à partir des

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



titres et mandats qu'il a payés. Les deux comptes doivent être concordants pour pouvoir être approuvés. Ces comptes doivent être votés par l'Assemblée délibérante (le Conseil d'administration) avant le 1<sup>er</sup> juin 2024. L'acceptation du compte de gestion intervient préalablement au vote du compte administratif. L'approbation du compte administratif s'effectue en l'absence de l'ordonnateur (Directeur) du groupement. Afin de procéder à l'approbation, un président de séance doit être élu.

Les dépenses réalisées au cours de l'exercice 2023 atteignent 818 808,54€ (818 808,54€ en fonctionnement et 0€ en investissement), pour des recettes enregistrées d'un montant de 990 437,59€. Le résultat de l'exercice est donc de 171 629,05€ (dont 147 674,89 € au titre du fonctionnement et 23 954,16€ au titre de l'investissement), auquel s'ajoute la reprise du résultat antérieur de 284 456,33€, soit un excédent global de 456 085,38€. A ce résultat s'ajoute les reports d'un total de 18 249,00€ (ce montant à reporter représente pour les dépenses 0€ et pour les recettes 18 249,00€, qui correspondent au remboursement des prêts d'honneur).

Considérant cela, 474 334,38€ (correspondant au résultat après ajout des restes à réaliser) demeurent disponibles. Ils sont affectés au budget primitif 2024.

## DECISION :

**Article 1-** xxx est élu Président de séance pour l'approbation du compte administratif 2023 du groupement.

**Article 2-** Les résultats du compte administratif 2023 du budget d'YCID sont arrêtés par section ainsi qu'il suit :

- Section de fonctionnement :
  - o Recettes :  
Recettes prévues : 1 350 063,13 €  
Titres émis : 966 483,43 €
  - o Dépenses :  
Crédits ouverts : 1 350 063,13 €  
Mandats émis : 818 808,54 €
  - o Balance :  
Recettes : 966 483,43 €  
Dépenses : 818 808,54 €

Résultat de l'exercice 2023: 147 674,89 €

Résultat N-1 : 294 674,49 €

Résultat cumulé 2023 : 442 349,38 €

Restes à réaliser :

- o Recettes : 0,00 €
- o Dépenses : 0,00 €
- o Solde sur reste à réaliser : 0,00 €

Résultat après déduction des restes à réaliser : 442 349,38 €

- Section d'investissement :
  - o Recettes :  
Recettes prévues : 98 458,16 €  
Titres émis : 23 954,16 €
  - o Dépenses :  
Crédits ouverts : 98 458,16 €  
Mandats émis : 0,00 €

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



- Balance :  
Recettes : 23 954,16 €  
Dépenses : 0,00 €

Résultat de l'exercice 2023 : 23 954,16 €  
Résultat N-1 : -10 218,16 €  
Résultat cumulé 2023 : 13 736,00 €

- Restes à réaliser :
- Recettes : 18 249,00 €
  - Dépenses : 0,00 €
  - Solde sur reste à réaliser : 18 249,00 €

Résultat après déduction des restes à réaliser : 31 985,00 €

- Résultat de l'exercice : 456 085,38 €
- Résultat de fonctionnement : 442 349,38 €
- Résultat d'investissement : 13 736,00 €

**Article 3-** L'excédent de la section de fonctionnement de 442 349,38€, couvrant en particulier les restes à réaliser de 0,00€ sera reporté à la section de fonctionnement du budget supplémentaire de l'année 2024. Ce montant à reporter représente pour les dépenses 0,00€ et pour les recettes 0,00€.

**Article 4-** L'excédent de la section d'investissement de 13 736,00€ sera repris à la section d'investissement du budget supplémentaire de l'année 2024. Il s'ajoutera à l'excédent sur restes à réaliser de fonctionnement. Le reste à réaliser sur la section d'investissement est de 18 249,00€ (ce montant à reporter représente pour les dépenses 0,00€ et pour les recettes 18 249,00€).

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

## Délibération n° CA/2024/005

### Affectation du résultat 2023

#### Exposé des motifs :

Conformément aux résultats du compte administratif 2023 approuvé par délibération CA/2024/004 du 26/03/2024, la présente délibération vise à affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en vue d'équilibrer la section d'investissement. Le résultat 2023 montrait en effet un excédent de fonctionnement de 442 349,38€ pour un excédent d'investissement de 13 736,00 €, soit un résultat global de 456 085,38€. Compte-tenu du solde des restes à réaliser en investissement pour l'exercice 2023 (13 736,00 €), La capacité de financement s'établit à 13 736,00€. Le montant de 13 736,00€ correspond au report (recette) d'investissement (report remboursement prêts d'honneur 18 249 €).

#### DECISION :

**Article 1-** Affecte les résultats du compte administratif 2023 du budget d'YCID de la manière suivante :

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



- Résultat de clôture de l'exercice 2023
  - o Fonctionnement :
    - Résultat de l'exercice 2023 : 147 674,89 €
    - Résultat de l'exercice antérieur reporté : 294 674,49 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 442 349,38 €
    - Solde des restes à réaliser : 0,00 €
  - o Investissement :
    - Résultat de l'exercice 2023 : 23 954,16 €
    - Résultat de l'exercice antérieur reporté : -10 218,16 €
    - Résultat de clôture de l'exercice 2023 : 13 736,00 €
    - Solde des restes à réaliser : 18 249,00 €
  
- Affectation et report à nouveau du résultat :
  - o Affectation 2023 du résultat de fonctionnement en investissement : 0,00 €
  - o Report à nouveau 2023 du résultat :
    - Fonctionnement : 442 349,38 €
    - Investissement : 13 736,00 €

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTÉ	<input type="checkbox"/>	REJETÉ	<input type="checkbox"/>	

## Délibération n° CA/2023/ 006

### Adoption du budget primitif pour l'exercice 2024

- Annexes à la délibération :
- Note - résumé du budget primitif 2024 (*annexe 3*)
  - Projet de budget primitif 2024 (*annexe 4*)
  - Annexe relative aux contributions en nature (*annexe 5*)

#### Exposé des motifs :

Les statuts prévoient l'adoption du budget primitif par le Conseil d'administration. Ce budget a été établi sur la base des propositions présentées dans le programme prévisionnel d'activités adopté lors du CA du 08 février 2024 (délibération CA/2024/001), et au barème de cotisations adopté. Le budget est équilibré en fonctionnement (831 395,28 €) et en investissement (270 500,75 €) et s'établit à la somme globale de 1 101 896,03 €.

Une note annexe est jointe au projet de budget primitif portant sur les contributions en nature dont bénéficie le groupement pour son fonctionnement. Les contributions en nature provenant du Département des Yvelines sont évaluées à 318 324€ pour 2024.

#### DECISION :

**Article 1-** Le budget primitif annexé à la présente délibération est adopté :

- Recettes de fonctionnement : 831 395,28 €
- Dépenses de fonctionnement : 831 395,28 €
- Recettes d'investissement : 270 500,75 €
- Dépenses d'investissement : 270 500,75 €.

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



<b>Article 2-</b>	Le Conseil d'administration prend acte de l'estimation des contributions en nature du Département au fonctionnement d'YCID, évaluées à 318 324 € pour l'année 2024.				
<b>Article 3-</b>	Pour les biens patrimoniaux nous appliquerons les modalités prévues dans la délibération du 5 décembre 2023, CA_2023_034, relative aux durées d'amortissement des immobilisations.				
<b>Article 4-</b>	Le budget primitif est déclaré exécutoire à compter de sa transmission à l'agent comptable du groupement.				
<b>Article 5-</b>	Le Directeur du groupement est autorisé à exécuter le budget primitif 2024, conformément aux dispositifs statutaires du règlement intérieur et du règlement budgétaire et financier.				
	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

## Délibération n° CA/2024/007

### Renouvellement des adhésions d'YCID en 2024

*Annexe à la délibération*

*- convention de partenariat avec Humatem (annexe 6)*

#### Exposé des motifs :

YCID adhère à Humatem (délibération n° CA/2017/031).

La convention de partenariat entre Humatem et YCID a été signée en 2018 et renouvelée en 2021 jusqu'en décembre 2023. Il est proposé de renouveler ce partenariat pour la période 2024-2026, à travers une nouvelle convention qui se distingue de la précédente en deux points :

- son premier axe ne se donne plus pour objectif d'encourager le don de matériel médical des établissements sanitaires yvelinois à Humatem, mais se concentre sur la sensibilisation aux bonnes pratiques de don,

- elle intègre désormais l'axe d' « amélioration du suivi de l'emploi des dons de matériel médical et optimisation du diagnostic des besoins de terrain ».

L'axe concernant « l'accompagnement des membres d'YCID dans la démarche d'obtention de matériel médical proposé par Humatem » reste inchangé.

YCID prend en charge les adhésions de ses membres à l'association Humatem, condition nécessaire pour accéder aux services proposés en matière de don de matériel médical. Ces adhésions sont calculées en fonction du nombre de membres d'YCID ayant eu recours aux services d'Humatem l'année précédente. En 2023, 2 accompagnements ont été réalisés par Humatem. YCID prend également en charge les éventuels coûts des ateliers d'information/sensibilisation, formations, interventions techniques d'expertise ponctuelle du matériel médical à envoyer et missions de terrain réalisés par Humatem.

YCID adhère à l'association Bioport (délibération n° CA/2019/004).

Bioport est une plateforme de logistique humanitaire adossée à un chantier d'insertion. Elle s'est spécialisée dans le fret de matériel vers l'étranger dans le cadre de la solidarité internationale ou des interventions d'urgence. Elle compte parmi ses clients des collectivités (métropole de Lyon, région Rhône-Alpes...) et de grandes associations (Action contre la faim, Bibliothèques sans frontières...). Elle est en mesure d'une part de proposer une mise en concurrence des transitaires

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



pour les destinations voulues ; et d'autre part de proposer des services comme le stockage temporaire du matériel, le conditionnement, l'aide aux démarches administratives liées au transport international, etc. à des tarifs avantageux. YCID adhère pour l'ensemble de ses membres, mais les prestations facturées dans le cadre de services que Bioport propose sont adressées à YCID. Ce partenariat a été adossé au règlement de l'aide au transport international de matériel (ATIM) et à celui du Fonds de soutien, l'aide d'YCID au bénéficiaire pouvant inclure le coût qui lui sera facturé par Bioport (et dans l'hypothèse où le montant facturé serait supérieur à l'aide, YCID demandera un remboursement de la différence au bénéficiaire de l'aide). Ce dispositif n'a jamais été utilisé dans le cadre de l'ATIM et du FSI. Pour la plupart des membres d'YCID ayant eu recours aux services de Bioport par ailleurs, les services de la plateforme ne sont pas jugés satisfaisants. Il est toutefois proposé de renouveler l'adhésion à Bioport pour une dernière année (2024) afin de permettre d'informer l'organisation de l'arrêt du partenariat et de clôturer les dossiers en cours avec les membres, dont le Département.

YCID adhère au Partenariat français pour l'Eau - PFE (délibération n° CA/2018/018). L'adhésion au PFE permet à YCID de bénéficier d'une part des informations et outils de sensibilisation créés par le PFE dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, en vue d'en faire profiter ses membres ; YCID pourrait par ailleurs porter une parole spécifique au sein de ce réseau et des instances nationales, européennes et internationales, afin de promouvoir et de préserver l'intérêt de la coopération de proximité par rapport aux logiques de concentration des projets et des financements.

## DECISION :

- Article 1-** Approuve le renouvellement des adhésions pour l'année 2024, à Humatem (200€), Bioport (90€) et au PFE (250€).
- Article 2-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Accompagnement des acteurs yvelinois » chapitre 11 article 6281 du budget 2023 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

## Délibération n° CA/2024/008

### Renouvellement de l'adhésion d'YCID au Programme solidarité Eau pour l'année 2024

#### Exposé des motifs :

YCID est membre du Programme solidarité Eau (délibération du CA n° 2015-031). L'adhésion au PS-Eau permet de bénéficier des informations, ressources et événements de l'association, facilite le lien avec les membres d'YCID recherchant des conseils en matière de montage de projets en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement, et permet de bénéficier à la demande d'YCID d'intervention de représentants du PS-Eau pour animer des ateliers ou réunions d'information à l'attention des membres.

## DECISION :

- Article 1-** Approuve le renouvellement de l'adhésion d'YCID au PS-Eau (400€) pour l'année 2024.

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Article 2-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Accompagnement des acteurs yvelinois » chapitre 11 article 6281 du budget 2024 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

## Délibération n° CA/2024/009

**Convention de partenariat 2024-1 avec le Département des Yvelines pour la mise en œuvre des orientations de la politique « Yvelines, Partenaires du développement »**

### Exposé des motifs :

Une convention de partenariat a été signée en 2019 avec le Département, pour une période de deux ans, renouvelée par avenant jusqu'à fin 2022, pour la mise en œuvre par YCID des orientations de la politique « Yvelines, Partenaires du développement » qui le concerne, et permettant d'afficher la contribution en nature allouée par le Département à YCID. Deux conventions et un avenant ont été signés en 2023.

La contribution du Département porte sur trois axes : le soutien aux initiatives de solidarité internationale, le soutien aux initiatives de coopération économique, et la promotion de la coopération internationale auprès des Yvelinois. L'apport en nature apporté par le Département pour la mise en œuvre de ces activités est également identifié clairement. Chaque année, une ou plusieurs conventions viennent préciser les montants apportés en subvention par le Département pour les activités retenues dans chacun de ces axes. Pour 2023, YCID va rendre compte de l'emploi des fonds à travers un tableau détaillé des engagements et liquidations réalisés au titre de l'année.

En 2023, le Groupement a bénéficié d'une subvention du Département de 866 000€ (800 000€ de contribution annuelle dont 100 000€ ont été remboursés à la demande du Département, 16 000€ dans le cadre du projet clé en main agriculture Togo/Cameroun, et 50 000€ dans le cadre du programme Fonds Eau, assainissement et déchets). Par ailleurs, le Groupement a bénéficié d'allocations de moyens en nature estimées à 297 842€, qui proviennent intégralement de moyens départementaux, ce qui correspond à environ 49% du coût global estimé de la mise à disposition de la Mission Coopération décentralisée et Relations internationales pour animer les activités d'YCID.

La convention 2024-1 comprend :

- un programme financier de 1 101 896,03€, auquel le Département contribue à hauteur de 325 000€ via une subvention de fonctionnement (dont 240 000€ au titre de la contribution annuelle, 5 000€ au titre du projet clé en main agriculture (Togo-Cameroun), 80 000€ au titre du fonds reconstruction Maroc). Les autres ressources proviennent du résultat cumulé 2023 de 456 085,38€, de contributions statutaires des autres membres, des remboursements prévisionnels des membres (prêts d'honneur) ainsi que de l'AFACE et de fonds externes ;
- un apport en nature valorisé à 318 324€ du coût de la Mission Coopération décentralisée et Relations internationales du Département mise à disposition d'YCID (salaires, locaux, services supports, matériel).

**DECISION :**

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



- Article 1-** Approuve la convention de partenariat 2024-1 avec le Département des Yvelines pour la mise en œuvre des orientations de la politique « Yvelines, Partenaires du développement ».
- Article 2-** Autorise le Directeur à signer ladite convention.
- Article 3-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Moyens généraux » pour un montant de 240 000€ et sur le programme « Animation du territoire » pour un montant de 5 000€, sur le chapitre 74 article 7473 du budget 2024 et suivants.
- Article 4-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Reconstruction Maroc » pour un montant de 80 000€, sur le chapitre 13 article 1313 du budget 2024 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTE <input type="checkbox"/>		REJETE <input type="checkbox"/>		

## Délibération n° CA/2024/010

### Arrêt des dispositifs « Yvelines-Afrique un développement en commun » (YADEC) et 2EA.

#### Exposé des motifs :

Le dispositif YADEC, issu du programme développement économique créé par YCID en 2017, était destiné à accompagner les entrepreneurs yvelinois voulant développer une activité économique en Afrique. Pour ce faire, ils étaient accompagnés par l'Aface dans le cadre d'une convention de partenariat avec YCID.

Désormais, du fait des restrictions budgétaires du Département des Yvelines qui impactent YCID, et donc de la nécessité de réduire les ressources humaines qu'il faut mobiliser auprès du partenaire Aface, il est devenu inévitable d'arrêter le dispositif.

La convention entre l'Aface et YCID a donné lieu à plusieurs avenants afin de planifier l'arrêt du Fonds YADEC. Cependant, les entrepreneurs ayant bénéficié du Fonds YADEC continuent à être accompagnés par l'Aface, et ce jusqu'à ce que tous les bénéficiaires remboursent la totalité de leur prêt d'honneur. YCID continuera ainsi à payer les services correspondants à l'Aface, tout comme sa cotisation annuelle.

Par ailleurs, le dispositif 2EA, qui permettait d'encourager le recrutement de stagiaires par des entreprises yvelinoises voulant explorer les marchés africains, est également mis à l'arrêt.

#### DECISION :

- Article 1-** Approuve l'arrêt du Fonds « Yvelines-Afrique un développement en commun » (YADEC) en continuant d'accompagner les entrepreneurs n'ayant pas encore remboursé la totalité de leur prêt d'honneur.

# RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Article 2- Approuve l'arrêt du dispositif « 2EA » destiné à encourager le recrutement de stagiaires par les entreprises yvelinoises voulant se lancer en Afrique.					
	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA					
Résultat du vote :	ADOPTÉ	<input type="checkbox"/>	REJETÉ	<input type="checkbox"/>	

## 4- POINTS DIVERS.

- Réformes d'YCID : compte-rendu des réflexions du 12 mars et échanges/validation des orientations (délibérations).
- Paiement des cotisations annuelles à YCID.